

**Objet : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bailleur social Immobilière 3F pour la création de 14 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Viroflay.**

**Le bureau légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 20/03/2012,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10;

**Vu** la délibération N° 2010-01-05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au président et au bureau communautaire ;

**Vu** la délibération n° 2006-06-10 du 27 juin 2006 portant sur le vote du règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc à la réalisation de logements aidés ;

**Vu** les délibérations de Versailles Grand Parc n°2007.12.16, n°2008.02.08, n°2008.12.05, n°2009.12.19, n°2010.05.10 modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour surcharge foncière pour la réalisation de logements aidés ;

**Vu** la décision n°2007.11.01 du 9 novembre 2007, attribuant au bailleur social Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière de 205 000 euros pour la réalisation de 20 logements sociaux rues Corby/Madeleine et Tuilerie à Viroflay ;

**Considérant** que la subvention pour surcharge foncière attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 27 juin 2006 ;

**Considérant** qu'elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social sur le territoire de Versailles Grand Parc en compensant les surcoûts dus à la cherté du foncier ;

**Considérant** que l'opération subventionnée par décision n°2007.11.01 du 9 novembre 2007 a depuis évolué ;

**Considérant** la nouvelle demande de subvention du bailleur social, Immobilière 3F, en date du 23 février 2012, pour la réalisation de 14 logements sociaux de type PLAI et PLUS situés 15-27 rue Raphaël Corby/ 36 et 44-46 rue Madeleine/ 14 rue Tuilerie à Viroflay ;

**Considérant** que cette opération a été autorisée par le bureau du 20 mars 2012 ;

PREF. 30

05.04.12

## Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Subvention surcharge foncière
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Immobilière 3F	15-27 rue Raphaël Corby 36/44/46 rue Madeleine et 14 rue Tuilerie	Viroflay	14				1	13		38 581 €

### Décide

**Article 1** – d'annuler l'attribution au bailleur social Immobilière 3F d'une subvention de 205 000 euros pour la réalisation de 20 logements sociaux rue Corby, Madeleine et Tuilerie à Viroflay formalisée par la décision n°2007.11.01 du 9 novembre 2007 ;

**Article 2** – le versement d'une subvention de 38 581 € (20% du dépassement) à Immobilière 3F pour la réalisation de 14 logements sociaux de type PLAI et PLUS situés 15-27 rue Raphaël Corby/ 36 et 44-46 rue Madeleine/ 14 rue Tuilerie à Viroflay ;

**Article 2** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**Article 3** – Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmis à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **4 AVR. 2012**

Le Président

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

